

OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE VISANT LES ACTIONS ET LES BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION
D' ACTIONS (BSAARS) DE LA SOCIÉTÉ

IAVAS

INITIÉE PAR

Bolloré

COMPAGNIE DU CAMBODGE
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS



ETABLISSEMENT PRESENTATEUR, GARANT
ET CONSEIL FINANCIER



ETABLISSEMENT PRESENTATEUR, GARANT
ET CONSEIL FINANCIER



MEDIOBANCA
Banca di Credito Finanziario S.p.A.
ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET
CONSEIL FINANCIER



CONSEIL FINANCIER

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET
COMPTABLES DE BOLLORE**



Le présent document relatif aux autres informations de Bolloré a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») le 26 novembre 2014, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n° 2006-07 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de Bolloré.

Le présent document d'information incorpore, par référence, le document de référence de Bolloré déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2014, sous le numéro D.14-0461 (le « **Document de Référence** »), ainsi que le rapport financier semestriel de Bolloré au 30 juin 2014 publié le 29 août 2014 (le « **Rapport Semestriel** »), et complète la note d'information relative à l'offre publique d'échange, qui a été établie par les co-initiateurs Bolloré, Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois, et qui a été visée par l'AMF le 25 novembre 2014 sous le numéro 14-616, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires du présent document d'information ainsi que de la Note d'Information sont disponibles sur le site Internet de Bolloré (www.bollore.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Bolloré

Odet - 29500 Ergué Gabéric

BNP Paribas

4 rue d'Antin - 75002 Paris

Crédit Agricole CIB

9, Quai du Président Paul Doumer
92920 Paris la Défense Cedex

Mediobanca Banca di Credito

Finanziario S.p.A., Succursale de Paris
43, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Table des Matières

1.	PREAMBULE.....	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	5
2.1	Informations relatives à la situation comptable et financière de Bolloré.....	5
2.2	Renseignements généraux concernant le capital de Bolloré.....	5
2.3	Renseignements généraux concernant l'actionnariat de Bolloré	5
2.4	Nombre maximum d'actions Bolloré remises dans le cadre de l'Offre et d'actions nouvelles Bolloré susceptibles d'être émises et admises aux négociations sur Euronext Paris	6
2.5	Facteurs de risques liés à l'Offre	6
2.6	Déclaration sur le fonds de roulement net	6
2.7	Capitaux propres et endettement.....	7
2.7.1	Capitaux propres.....	7
2.7.2	Endettement net.....	7
2.8	Intérêt des personnes physiques et morales participant l'Offre	8
2.9	Dépenses liées à l'émission des actions Bolloré.....	8
2.10	Dilution	8
3.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	10
3.1	Déclaration - Rapports	10
3.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-148 du Code de commerce.....	10
3.3	Informations relatives aux événements significatifs intervenus depuis la publication du Rapport Semestriel.....	11
3.3.1	Communiqué de presse du 10 septembre 2014 relatif au partenariat entre Renault et Bolloré dans le véhicule électrique	11
3.3.2	Communiqué de presse du 6 novembre 2014 relatif au chiffre d'affaires du troisième trimestre 2014.....	12
4.	PERSONNES RESPONSABLES.....	14
4.1	Nom et fonction de la personne responsable de l'information relative à Bolloré.....	14
4.2	Attestation de la personne responsable de l'information relative à Bolloré	14
4.3	Responsables du contrôle des comptes	14
4.3.1	Commissaires aux comptes titulaires	14
4.3.2	Commissaires aux comptes suppléants.....	14

1. PREAMBULE

Il est rappelé qu'en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, les sociétés :

- Bolloré, société anonyme au capital de 439.157.968 euros, dont le siège social est situé à Odet, 29500 – Ergué-Gabéric, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 055 804 124, et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000039299 (« **Bolloré** »),
 - Compagnie du Cambodge, société anonyme au capital de 23.508.870 euros, dont le siège social est situé 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 073 785, et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000079659 (« **Compagnie du Cambodge** ») ; et
 - Société Industrielle et Financière de l'Artois, société anonyme au capital de 5.324.000 euros, dont le siège social est situé 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 562 078 261, et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000076952 (« **Société Industrielle et Financière de l'Artois** ») ;
- ensemble, les « **Co-Initiateurs** »,

proposent de manière irrévocable aux actionnaires de Havas, ainsi qu'aux porteurs des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « **BSAARs** ») émis par la société Havas, société anonyme, dont le siège social est situé 29-30 Quai de Dion-Bouton, 92817 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 335 480 265 (« **Havas** » ou la « **Société** »), et dont les actions et les BSAARs sont admis aux négociations sur Euronext Paris respectivement sous les codes ISIN FR0000121881 et FR0010562058, d'acquérir la totalité de leurs actions et BSAARs dans le cadre d'une offre publique d'échange contre des actions Bolloré (l'« **Offre** »).

Une division par 100 du nominal de l'action Bolloré sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Bolloré du 27 novembre 2014 et en faveur de laquelle Financière de l'Odet, qui détient environ 73% des droits de vote exerçables en assemblée générale des actionnaires de Bolloré, s'est engagée à voter. La division du nominal de l'action Bolloré n'est pas subordonnée au succès de l'Offre. Il est prévu que la division du nominal de l'action Bolloré intervienne le 1^{er} décembre 2014.

La parité offerte, après division du nominal, est de :

- 9 actions Bolloré existantes ou à émettre portant jouissance courante pour 5 actions Havas apportées à l'Offre ; et
- 31 actions Bolloré existantes ou à émettre portant jouissance courante pour 37 BSAARs Havas apportés à l'Offre.

Pour information, sur la base du nominal actuel de l'action Bolloré, la parité serait de :

- 1 action Bolloré existante ou à émettre portant jouissance courante pour environ 55,56 actions Havas apportées à l'Offre ;
- 1 action Bolloré existante ou à émettre portant jouissance courante pour environ 119,35 BSAARs Havas apportés à l'Offre.

L'Offre porte sur :

- la totalité des actions de la Société, non détenues par les Co-Initiateurs, seuls ou de concert¹, directement ou indirectement :
 - (i). qui sont d'ores et déjà émises,
 - (ii). qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte (tel que ce terme est défini à la section 2.14 de la Note d'Information), résultant de l'exercice des BSAARs,
 - (iii). qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, résultant de l'exercice des options de souscription d'actions Havas (les « **Options** »),

soit, à leur connaissance et à la date du présent document d'information, un nombre maximal d'actions de la Société visées par l'Offre égal à 268.074.838 actions Havas (265.062.169 actions déjà émises, 2.986.919 actions qui pourraient être émises résultant de l'exercice des BSAARs et 25.750 actions qui pourraient être émises résultant de l'exercice des Options) ;

- la totalité des BSAARs en circulation, soit, à la connaissance des Co-Initiateurs, 2.899.921 BSAARs à la date du présent document d'information.

Par ailleurs, il est indiqué que les actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration de Havas le 29 janvier 2014 qui représentent, à la connaissance des Co-Initiateurs, un nombre égal à 2.465.000 actions Havas à émettre, ne sont pas visées par l'Offre dès lors que ces actions ne seront attribuées et livrées qu'à partir de 2018.

A la connaissance des Co-Initiateurs, il n'existe aucun autre titre de capital ni instrument financier émis par Havas susceptible de donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de Havas.

L'Offre sera réalisée selon la procédure normale, conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre est soumise (i) au seuil de caducité visé à l'article 231-9 I du règlement général de l'AMF, ainsi qu'à (ii) l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires de Bolloré de consentir au conseil d'administration une délégation aux fins d'augmenter le capital social en rémunération des apports à l'Offre, et le cas échéant, à l'Offre Réouverte, et en faveur de laquelle Financière de l'Odet s'est engagée à voter.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Paris (ensemble, les « **Etablissements Présentateurs** »). BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par les Co-Initiateurs dans le cadre de l'Offre.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information.

¹ A l'exception des 5.000 actions Havas détenues par M. Vincent Bolloré qui a l'intention de les apporter à l'Offre.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Bolloré figurent dans le Document de Référence, ainsi que dans le Rapport Semestriel, et sont incorporées par référence dans le présent document.

Le Document de Référence est disponible en version électronique sur les sites Internet de Bolloré (www.bollore.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès de Bolloré (Odet – 29500 Ergué-Gabéric). Le Rapport Semestriel est disponible sur le site Internet de Bolloré (www.bollore.com).

2.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de Bolloré

Les comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence. Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2014, ainsi que le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes y afférent, figurent dans le Rapport Semestriel.

Le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de 2014 a été publié le 6 novembre 2014, et est disponible sur le site Internet de Bolloré (www.bollore.com).

2.2 Renseignements généraux concernant le capital de Bolloré

A la date du présent document d'information, le capital de Bolloré, d'un montant de 439.157.968 euros, est divisé en 27.447.373 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune, entièrement libérées.

Il est précisé qu'une division par 100 du nominal de l'action Bolloré sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Bolloré du 27 novembre 2014. La division du nominal de l'action Bolloré n'est pas subordonnée au succès de l'Offre. Il est prévu que la division du nominal de l'action Bolloré intervienne le 1^{er} décembre 2014.

2.3 Renseignements généraux concernant l'actionnariat de Bolloré

A la date du présent document d'information, la répartition du capital et des droits de vote de Bolloré est la suivante :

	Nombre d'actions (avant division du nominal)	%	Nb. de droits de vote (Art. 223-11 al.2 RGAMF)	%	% de droits de vote exerçables en AG (sur un total de 25.183.273)
Financière de l'Odet ¹	18.480.558	67,3	18.480.558	67,3	73,4
Société Industrielle et Financière de l'Artois ²	1.120.565	4,1	0	0	0
Compagnie du Cambodge ²	970.985	3,5	0	0	0
Imperial Mediterranean ²	152.720	0,6	0	0	0
Société Bordelaise Africaine ²	17.829	0,1	0	0	0
Nord-Sumatra Investissements ²	2.001	0	0	0	0
Autres sociétés du Groupe Bolloré ³	962	0	962	0	0
M. Vincent Bolloré ⁴	102.639	0,4	102.639	0,4	0,4

	Nombre d'actions (avant division du nominal)	%	Nb. de droits de vote (Art. 223-11 al.2 RGAMF)	%	% de droits de vote exerçables en AG (sur un total de 25.183.273)
<i>Sous-total Groupe Bolloré et M. Vincent Bolloré</i>	20.848.259	76,0	18.584.159	67,7	73,8
Total⁵	27.447.373	100	27.447.373	100	100

(1) Contrôlée directement par Sofibol, elle-même contrôlée indirectement par Vincent Bolloré et sa famille.

(2) Sociétés détenant des actions d'autocontrôle.

(3) Inclut Bolloré Participations, Financière V et Sofibol.

(4) Incluant 1.003 actions Bolloré dont M. Bolloré est usufruitier.

(5) Comprenant une émission de 3.500 actions Bolloré le 11 octobre 2014 résultant d'une attribution d'actions gratuites.

2.4 Nombre maximum d'actions Bolloré remises dans le cadre de l'Offre et d'actions nouvelles Bolloré susceptibles d'être émises et admises aux négociations sur Euronext Paris

Sur la base d'un nombre total de 268.074.838 actions Havas visées par l'Offre (incluant les actions susceptibles d'être émises résultant de l'exercice des BSAARs et des Options) et dans l'hypothèse d'un taux de réponse de 100% à l'Offre, un nombre maximum de 482.534.709 actions Bolloré (après division du nominal)² sera remis dans le cadre de l'Offre étant précisé que les actions Havas apportées à l'Offre sont rémunérées en priorité par des actions existantes Bolloré détenues par Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois et pour le solde, le cas échéant, par des actions nouvelles Bolloré émises dans le cadre d'une autorisation qui sera consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 27 novembre 2014 (voir section 2.10 de la Note d'Information).

Le nombre maximum d'actions nouvelles Bolloré susceptibles d'être émises (post-division du nominal) s'élève à 273.379.709 (soit environ 2.733.798 actions Bolloré avant division du nominal).

Le montant exact du nombre d'actions Bolloré à remettre dépendra du nombre d'actions et/ou de BSAARs Havas apportés à l'Offre et sera arrêté postérieurement à la publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'Offre et de l'Offre Réouverte.

Eu égard au contenu et à la mise à disposition du présent document qui complète la Note d'Information :

- l'offre au public d'actions Bolloré existantes, et le cas échéant nouvelles, à l'occasion de l'Offre est dispensée de prospectus conformément à l'article 212-4 2° du règlement général de l'AMF
- la demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris des actions nouvelles sera effectuée, le cas échéant, au bénéfice de la dispense de prospectus prévue à l'article 212-5 3° du règlement général de l'AMF.

2.5 Facteurs de risques liés à l'Offre

Néant.

2.6 Déclaration sur le fonds de roulement net

Bolloré atteste que, de son point de vue, avant et après prise en compte de l'incidence de l'Offre, le fonds de roulement net établi sur une base consolidée de Bolloré est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date de dépôt du présent document.

² Soit environ 4.825.348 actions Bolloré avant division du nominal.

2.7 Capitaux propres et endettement

Conformément au paragraphe 127 des recommandations de l'ESMA (*European Securities and Markets Authority* - ESMA/2013/319 en date du 20 mars 2013), les tableaux ci-dessous présentent la situation des capitaux propres et de l'endettement net consolidés de Bolloré au 31 octobre 2014.

2.7.1 Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT <i>(Données consolidées en millions d'euros)</i>	31 octobre 2014 (données non auditées)
Total dette courante ⁽²⁾	2 143,3
– Faisant l'objet de garanties, cautions ou nantissements	0,0
– Sans garantie, caution ou nantissement	2 143,3
Total dette non courante ⁽²⁾	1 668,5
– Faisant l'objet de garanties, cautions ou nantissements	0,0
– Sans garantie, caution ou nantissement	1 668,5
Total capitaux propres Groupe	8 032,1⁽¹⁾
Capital social	439,2
Réserve légale	43,7
Autres réserves	7 549,2

(1) Estimé sur la base des capitaux propres au 30 juin 2014, hors résultat et effet de conversion depuis cette date.

(2) Inclus la juste valeur des instruments financiers dérivés actifs et passifs de l'endettement net.

2.7.2 Endettement net

ENDETTEMENT FINANCIER NET <i>(Données consolidées en millions d'euros)</i>	31 octobre 2014 (données non auditées)
(A) Trésorerie	1 204,7
(B) Équivalents de trésorerie	291,3
(C) Titres de placement	0,0
(D) Liquidités (A)+(B)+(C)	1 496,1
(E) Créances financières à court terme	183,5
(F) Dettes bancaires à court terme	879,0
(G) Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	1 032,6
(H) Autres dettes financières à court terme ⁽¹⁾	231,7
(I) Dettes financières à court terme (F)+(G)+(H)	2 143,3
(J) Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D)	463,8
(K) Emprunts bancaires à plus d'un an	968,4
(L) Obligations émises	679,2
(M) Autres emprunts à plus d'un an ⁽¹⁾	20,9
(N) Endettement financier net à moyen et long terme (K)+(L)+(M)	1 668,5
(O) Endettement financier net (J)+(N)	2 132,2

(1) Inclus la juste valeur des instruments financiers dérivés actifs et passifs de l'endettement net.

L'évolution des capitaux propres part du Groupe depuis le 30 juin 2014 s'explique principalement par l'effet de la mise à la juste valeur des titres de participation détenus.

Sur la base des comptes consolidés au 30 juin 2014 et dans l'hypothèse d'un taux de réponse de 100%, l'Offre aurait pour impact d'augmenter les capitaux propres du groupe d'environ 1 milliard d'euros au titre du reclassement des intérêts minoritaires acquis, sans impact significatif au niveau des capitaux propres totaux du groupe.

L'Offre n'est pas de nature à modifier, de façon significative, pour Bolloré le niveau de son endettement.

Bolloré n'a pas connaissance de dettes indirectes et conditionnelles qui ne seraient pas incluses dans le tableau ci-dessus ou dans les comptes consolidés et ses annexes au 31 décembre 2013 figurant dans le Document de Référence.

2.8 Intérêt des personnes physiques et morales participant l'Offre

Bolloré détient au 30 juin 2014 une participation représentant 6,5% du capital de Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A et bénéficie d'un droit de représentation au sein du conseil d'administration de cette dernière.

BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A. ont rendu, et/ou pourront rendre dans le futur, diverses prestations de conseils ou, le cas échéant, de services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux ou autres à Bolloré ou aux sociétés de son groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles elles ont perçu et/ou pourront percevoir une rémunération. Barber Hauler Capital Advisers a rendu ou pourra rendre dans le futur diverses prestations de conseil financier à Bolloré ou aux sociétés de son groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles elle a perçu et/ou pourra percevoir une rémunération.

Ces prestations de services sont fournies dans le cours normal des affaires et ne créent pas de situation de conflit d'intérêts dans le cadre de la présente Offre.

2.9 Dépenses liées à l'émission des actions Bolloré

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés par les Co-Initiateurs dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques, comptables ainsi que des experts et autres consultants, les frais de publicité et de communication, est estimé à environ cinq millions d'euros (hors taxes).

L'Offre ne nécessite pas de financement dans la mesure où elle consiste en l'échange des actions et/ou des BSAARs Havas apportés à l'Offre (et, le cas échéant, à l'Offre Réouverte, à l'exclusion des BSAARs qui ne pourront être apportés à l'Offre Réouverte) contre des actions existantes ou nouvelles Bolloré.

Les frais de négociation (incluant notamment les frais de courtage et commissions bancaires, la taxe sur les transactions financières et la TVA afférente) resteront en totalité à la charge des actionnaires de la Société et des porteurs de BSAARs apportant à l'Offre (et, le cas échéant, à l'Offre Réouverte, à l'exclusion des BSAARs qui ne pourront être apportés à l'Offre Réouverte).

2.10 Dilution

Dans l'hypothèse où les Co-Initiateurs atteindraient le seuil de caducité correspondant à la détention de 207.292.284 actions ou droits de vote Havas à l'issue de l'Offre³ (soit 57.769.886 actions Havas apportées à l'Offre, en excluant les actions susceptibles d'être émises résultant de l'exercice des BSAARs et des Options), la répartition du capital de Bolloré serait la suivante à l'issue de la remise dans le cadre de l'Offre par Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois de 103.985.795 actions Bolloré (après division du nominal) :

³ Correspondant à un taux d'apport des actions Havas à l'Offre de 22%.

	Nombre d'actions (avant division du nominal)	%	Nb. de droits de vote (Art. 223-11 al.2 RGAMF)	%	% de droits de vote exerçables en AG (sur un total de 26.223.131)
Financière de l'Odet ¹	18.480.558	67,3	18.480.558	67,3	70,5
Société Industrielle et Financière de l'Artois ²	600.636	2,2	0	0	0
Compagnie du Cambodge ²	451.056	1,6	0	0	0
Imperial Mediterranean ²	152.720	0,6	0	0	0
Société Bordelaise Africaine ²	17.829	0,1	0	0	0
Nord-Sumatra Investissements ²	2.001	0	0	0	0
Autres sociétés du Groupe Bolloré ³	962	0	962	0	0
M. Vincent Bolloré ⁴	102.729	0,4	102.729	0,4	0,4
<i>Sous-total Groupe Bolloré et M. Vincent Bolloré</i>	<i>19.808.491</i>	<i>72,2</i>	<i>18.584.249</i>	<i>67,7</i>	<i>70,9</i>
Actionnaires issus de Havas ⁵	1.039.768	3,8	1.039.768	3,8	4,0
Total⁶	27.447.373	100	27.447.373	100	100

(1) Contrôlée directement par Sofibol, elle-même contrôlée indirectement par Vincent Bolloré et sa famille.

(2) Sociétés détenant des actions d'autocontrôle.

(3) Inclut Bolloré Participations, Financière V et Sofibol.

(4) Incluant 1.003 actions Bolloré dont M. Bolloré est usufruitier et en prenant l'hypothèse d'un apport à l'Offre des 5.000 actions Havas détenues par M. Bolloré.

(5) Excluant M. Bolloré.

(6) Ce tableau n'intègre pas l'émission anticipée de 34.100 actions Bolloré au 8 décembre 2014 résultant d'une attribution d'actions gratuites.

Dans l'hypothèse où 100% des actions Havas visées par l'Offre seraient apportées à l'Offre (soit 268.074.838 actions Havas apportées à l'Offre, incluant les actions susceptibles d'être émises résultant de l'exercice des BSAARs et des Options), la répartition du capital de Bolloré serait la suivante à l'issue de la remise dans le cadre de l'Offre par Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois de 209.155.000 actions Bolloré (après division du nominal), ainsi que de l'émission de 273.379.709 actions nouvelles Bolloré (après division du nominal) :

	Nombre d'actions (avant division du nominal)	%	Nb. de droits de vote (Art. 223-11 al.2 RGAMF)	%	% de droits de vote exerçables en AG (sur un total de 30.008.621)
Financière de l'Odet ¹	18.480.558	61,2	18.480.558	61,2	61,6
Imperial Mediterranean ²	152.720	0,5	0	0	0
Société Bordelaise Africaine ²	17.829	0,1	0	0	0
Nord-Sumatra Investissements ²	2.001	0	0	0	0
Autres sociétés du Groupe Bolloré ³	962	0	962	0	0
M. Vincent Bolloré ⁴	102.729	0,3	102.729	0,3	0,3
<i>Sous-total Groupe Bolloré et</i>	<i>18.756.799</i>	<i>62,1</i>	<i>18.584.249</i>	<i>61,6</i>	<i>61,9</i>

	Nombre d'actions (avant division du nominal)	%	Nb. de droits de vote (Art. 223-11 al.2 RGAMF)	%	% de droits de vote exerçables en AG (sur un total de 30.008.621)
<i>M. Vincent Bolloré</i>					
<i>Actionnaires issus de Havas⁵</i>	4.825.258	16,0	4.825.258	16,0	16,1
Total⁶	30.181.171	100	30.181.171	100	100

(1) Contrôlée directement par Sofibol, elle-même contrôlée indirectement par Vincent Bolloré et sa famille.

(2) Sociétés détenant des actions d'autocontrôle.

(3) Inclut Bolloré Participations, Financière V et Sofibol.

(4) Incluant 1.003 actions Bolloré dont M. Bolloré est usufruitier.

(5) Excluant M. Bolloré.

(6) Ce tableau n'intègre pas l'émission anticipée de 34.100 actions Bolloré au 8 décembre 2014 résultant d'une attribution d'actions gratuites.

Dans l'hypothèse où 100% des actions Havas visées par l'Offre seraient apportées à l'Offre (soit 268.074.838 actions Havas apportées à l'Offre, l'actionnaire qui détenait 1% du capital de Bolloré préalablement à l'Offre, viendrait à détenir 0,91% du capital de Bolloré à l'issue de l'Offre.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

3.1 Déclaration - Rapports

Des éléments d'appréciation de la parité de l'Offre pour les actions et pour les BSAARs émis par Havas ont été préparés par les Etablissements Présentateurs conjointement avec Barber Hauler Capital Advisers, et sont présentés à la section 3 de la Note d'Information.

Par ailleurs, un rapport a été établi par un expert indépendant désigné par Havas, qui est reproduit dans la note en réponse de Havas disponible sur les sites Internet de Havas (www.havas.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

3.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-148 du Code de commerce

Le rapport des commissaires aux comptes de Bolloré sur les conditions et les conséquences de l'émission d'actions Bolloré à l'effet de rémunérer les actions Havas et les BSAARs apportés à l'Offre (et, le cas échéant, à l'Offre Réouverte, à l'exclusion des BSAARs qui ne pourront être apportés à l'Offre Réouverte), est reproduit ci-après :

« Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions et les conséquences de l'augmentation du capital à l'effet de rémunérer les actions ainsi que les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAARs ») de la société HAVAS apportés à l'offre publique d'échange

Au Président Directeur Général, En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BOLLORE (ci-après la « Société ») et en application des dispositions de l'article L. 225-148 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les conditions et les conséquences de l'augmentation du capital à l'effet de rémunérer les actions ainsi que les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAARs ») de la société HAVAS apportés à l'offre publique initiée par votre Société, la COMPAGNIE DU CAMBODGE et la SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS (« l'Offre »). Sur la base d'un nombre total de 268.074.838 actions Havas visées par l'Offre (incluant les actions susceptibles d'être émises résultant de l'exercice des BSAARs et des Options) et dans l'hypothèse d'un taux de réponse de 100% à l'Offre, un nombre maximum de 482.534.709 actions Bolloré (après division du nominal)⁴ sera remis dans le cadre de l'Offre étant précisé que les actions Havas apportées à l'Offre sont rémunérées en priorité par des actions existantes Bolloré détenues par Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois et pour le solde, le cas échéant, par des actions nouvelles Bolloré. Le nombre maximum d'actions nouvelles Bolloré susceptibles d'être émises

⁴ Soit environ 4.825.348 actions Bolloré avant division du nominal.

(post-division du nominal) s'élève à 273.379.709 (soit environ 2.733.798 actions Bolloré avant division du nominal).

Ce rapport est inséré dans le document d'information prévu à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers préparé à l'occasion de cette émission et portant sur les caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société.

L'assemblée générale du 27 novembre 2014, dans sa 4^{ème} résolution, propose de déléguer au conseil d'administration sa compétence pour augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 87.835.000 euros, en rémunération d'une offre publique d'échange initiée par la Société, pour une durée de 26 mois.

Il appartient à votre Société de préparer le document d'information prévu à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il nous appartient de donner notre avis sur les conditions et les conséquences de l'émission qui y sont présentées.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations données dans le document d'information prévu à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers établi à l'occasion de cette opération et décrivant les conditions de l'émission et ses conséquences sur la dilution.

La présentation des conditions de l'émission et de ses conséquences sur la dilution n'appelle pas d'observation de notre part.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 26 novembre 2014

Les commissaires aux comptes

AEG FINANCES

Membre de Grant Thornton International

Jean-François BALOTEAUD

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jean-Paul SEURET

»

3.3 Informations relatives aux évènements significatifs intervenus depuis la publication du Rapport Semestriel

Bolloré publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.bollore.com).

Les communiqués de presse dont des extraits sont reproduits ci-dessous ont été publiés depuis la publication du Rapport Semestriel. La version intégrale des communiqués est disponible sur le site Internet de Bolloré (www.bollore.com).

3.3.1 Communiqué de presse du 10 septembre 2014 relatif au partenariat entre Renault et Bolloré dans le véhicule électrique

« Après la signature d'une lettre d'intention, en septembre 2013, les Groupes français Renault et Bolloré deviennent aujourd'hui partenaires pour faire progresser ensemble le véhicule électrique autour de trois accords qui portent sur :

- un accord de coopération industrielle : l'usine Renault de Dieppe (Seine Maritime, France) assemblera des véhicules électriques Bluecar du Groupe Bolloré, à compter du second semestre 2015,

- la création d'une joint-venture destinée à vendre des solutions complètes d'autopartage de véhicules électriques en France et en Europe,

- la réalisation d'une étude de faisabilité confiée par le Groupe Bolloré au Groupe Renault et qui portera sur la conception, le développement et la fabrication par Renault d'un nouveau véhicule électrique urbain équipé d'une batterie Lithium Métal Polymère (LMP) 20 kwh.

Le développement du véhicule électrique est incontournable pour apporter une réponse aux enjeux écologiques, notamment en ce qui concerne les problématiques de qualité de l'air et de mobilité dans les villes et les métropoles. »

3.3.2 Communiqué de presse du 6 novembre 2014 relatif au chiffre d'affaires du troisième trimestre 2014

« **Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2014 : 2,6 milliards d'euros, +1 %**

- **Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2014 ressort en hausse de 1 % à 2 633 millions d'euros grâce à la bonne marche des activités transport et logistique (+5 %), communication (+5 %) et malgré la baisse du prix du pétrole.**
- **Sur les neuf premiers mois de l'année, à périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires est en léger repli de 2 %, en raison du recul de 15 % de l'activité logistique pétrolière du fait de la baisse des prix des produits pétroliers et des volumes vendus.**
- **Hors logistique pétrolière, le chiffre d'affaires des neuf premiers mois progresse de 4 % à périmètre et taux de change constants (+2 % en données brutes), intégrant principalement la progression des activités logistiques et portuaires (+3 %) et communication (+6 %).**

Troisième trimestre 2014

Le chiffre d'affaires consolidé de Bolloré atteint 2 633 millions d'euros, en hausse de 1 % par rapport au troisième trimestre 2013. Il bénéficie de la croissance des activités transport et logistique, qui progressent de 5 %, et communication, en hausse de 5 %. Il est en revanche pénalisé par la baisse du chiffre d'affaires de la logistique pétrolière qui recule de 8 %. A périmètre et taux de change constants, la hausse est également de 1 %.

Neuf premiers mois 2014

Le chiffre d'affaires s'établit à 7 723 millions d'euros, contre 7 978 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent, en recul de 3 %, en raison de la baisse des prix et des volumes des produits pétroliers (-15 %) et d'effets de change défavorables (-117 millions d'euros). A périmètre et change constants, il est en recul de 2 %.

Evolution du chiffre d'affaires par activité (en millions d'euros)	3 ^{ème} trimestre				Cumul 9 mois			
	2013	2013 (à périmètre et change constants)	2014	Variation à périmètre et change constants	2013	2013 (à périmètre et change constants)	2014	Variation à périmètre et change constants
Transport et logistique	1 377	1 362	1 425	+5%	4 097	4 000	4 121	+3%
Logistique pétrolière	744	746	688	-8%	2 393	2 395	2 048	-15%
Communication (Havas, Médias, Télécom)	425	435	458	+5%	1 303	1 290	1 361	+6%
Stockage d'électricité et solutions	57	57	55	-1%	166	165	174	+6%
Autres (actifs agricoles, holdings)	6	6	7	-1%	19	20	19	-5%
Total	2 609	2 606	2 633	+1%	7 978	7 870	7 723	-2%

A périmètre et taux de change constants, comparés aux neuf premiers mois de 2013, les principaux secteurs ont évolué comme suit :

- **Transport et logistique, logistique pétrolière** : le chiffre d'affaires du transport et de la logistique progresse de 3 % grâce à la hausse des volumes dans la commission de transport particulièrement sur les axes intra-Asie, intra-Europe et à destination et au départ d'Asie. Il bénéficie également de la croissance des volumes manutentionnés dans les terminaux conteneurs et du développement de projets pétroliers. Dans la logistique pétrolière, le chiffre d'affaires diminue de 15 % en raison de la baisse des prix et des volumes des produits pétroliers, ces derniers étant fortement pénalisés par des températures particulièrement clémentes.
- **Communication (Havas, médias, télécoms)** : le chiffre d'affaires augmente de 6 %, correspondant principalement à l'activité d'Havas qui a progressé significativement sur l'ensemble de ses marchés, porté par un new business très dynamique depuis le début de l'année. Il comprend également la hausse des activités de Wifirst (parc de 272 000 chambres mises en service contre 190 000 un an plus tôt), et la contribution de CSA et Direct Matin, qui poursuit ses développements avec 900 000 exemplaires diffusés quotidiennement.
- **Stockage d'électricité et solutions** : le chiffre d'affaires des activités industrielles (stockage d'électricité, films plastiques, terminaux et systèmes spécialisés) est en progression de 6 %. Il bénéficie principalement de la hausse des ventes d'IER dans les domaines de la sécurité et des bornes de charges, de ventes de Bluebus et Bluecars, et de la montée en puissance d'Autolib' avec plus de 2 700 véhicules électriques et 4 500 bornes de charge. 184 000 usagers individuels se sont abonnés depuis décembre 2011, dont 64 000 sont aujourd'hui des abonnés annuels actifs et le rythme annuel de locations est de plus de 4 millions.
Le Groupe a également ouvert ses activités d'autopartage à Lyon en octobre 2013 et à Bordeaux en janvier 2014, et se prépare à les développer à Indianapolis (Etats-Unis), ainsi qu'à Londres où il a remporté le contrat de gestion des bornes de charge.
Le chiffre d'affaires Blue Solutions des neuf premiers mois 2014, qui s'élève à 68,2 millions d'euros contre 27,7 millions d'euros, est réalisé pratiquement en totalité avec des filiales du Groupe Bolloré (Bluecar, Bluestorage). Il est par conséquent éliminé du chiffre d'affaires de Bolloré. Il comprend plusieurs développements dans le stockage stationnaire dont les résultats technologiques et commerciaux sont pour l'instant satisfaisants. »

4. PERSONNES RESPONSABLES

4.1 Nom et fonction de la personne responsable de l'information relative à Bolloré

Monsieur Vincent BOLLLORE, Président-directeur général de Bolloré.

4.2 Attestation de la personne responsable de l'information relative à Bolloré

« J'atteste que le présent document, qui incorpore par référence le document de référence déposé le 30 avril 2014 sous le numéro D.14-0461 auprès de l'AMF, ainsi que le rapport financier semestriel au 30 juin 2014 publié le 29 août 2014, et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'échange initiée par Bolloré, Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois et visant les actions et BSAARs de la société Havas. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

M. Vincent BOLLLORE
Président-directeur général de Bolloré

4.3 Responsables du contrôle des comptes

4.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

- Constantin Associés
- AEG Finances

4.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

- Cisane
- Institut de Gestion et d'Expertise Comptable